

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**Séance du 09/12/2024**OBJET : Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget 2025****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 23****Nombre d'exprimés : 25****Date convocation 29/11/2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 09 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN

**Absents excusés :** Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

**Procurations :**

Marie-Claire PAQUET à Luc FERJULE

Nathalie HERAUD à Sandrine TROUSSIEUX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Comme pour les années précédentes, le budget primitif (BP) de l'exercice 2025 de la Commune de Anse sera voté au mois d'avril. Le Code général des collectivités territoriales (L1612-1) prévoit ce cas de figure et régit précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2025.

Il est proposé de voter une nouvelle ouverture anticipée des crédits d'investissement calculée sur 25 % des crédits votés sur l'exercice 2024 (BP + décisions modificatives).

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1er janvier 2025 les restes à réaliser de dépenses d'investissement de l'année 2024 qui seront arrêtés au 31 décembre 2024,
- de mandater les engagements pris dans le cadre d'une autorisation de programme (AP) dans la limite des crédits de paiement (CP) prévus pour 2025 par les délibérations d'ouverture et de mise à jour des AP.



- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser. Aussi, afin de ne pas retarder l'engagement d'opérations d'investissements, Monsieur le Maire sollicite cette autorisation. Considérant que l'autorisation mentionnée doit préciser le montant de l'affectation des crédits, elle se décompose donc comme suit :

Pour mémoire, crédits ouverts au BP 2024 (hors AP/CP) :

Chapitres / opérations	Libellés	BP 2024	RAR	DM1	Total BP + RAR + DM
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €			10 000,00 €
chapitre 21	immobilisations corporelles	1 988 401,67 €	122 859,00 €		2 111 260,67 €
chapitre 23	immobilisations en cours	20 000,00 €	5 918,00 €		25 918,00 €
opération 634	Vidéo protection	20 000,00 €			20 000,00 €
	sous total opérations	20 000,00 €			20 000,00 €
<b>TOTAL</b>		2 018 401,67 €	128 777,00 €	0,00 €	2 147 178,67 €

Proposition d'ouverture anticipée de crédits 2025 :

Chapitres	Libellés	Total BP + RAR + DM 2024	OUVERTURES CREDITS 2025
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
21	immobilisations corporelles	2 111 260,67 €	527 815,17 €
23	immobilisations en cours (hors AP/CP)	25 918,00 €	6 479,50 €
			536 794,67 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget 2025,

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire  
Jean-Luc LAFOND